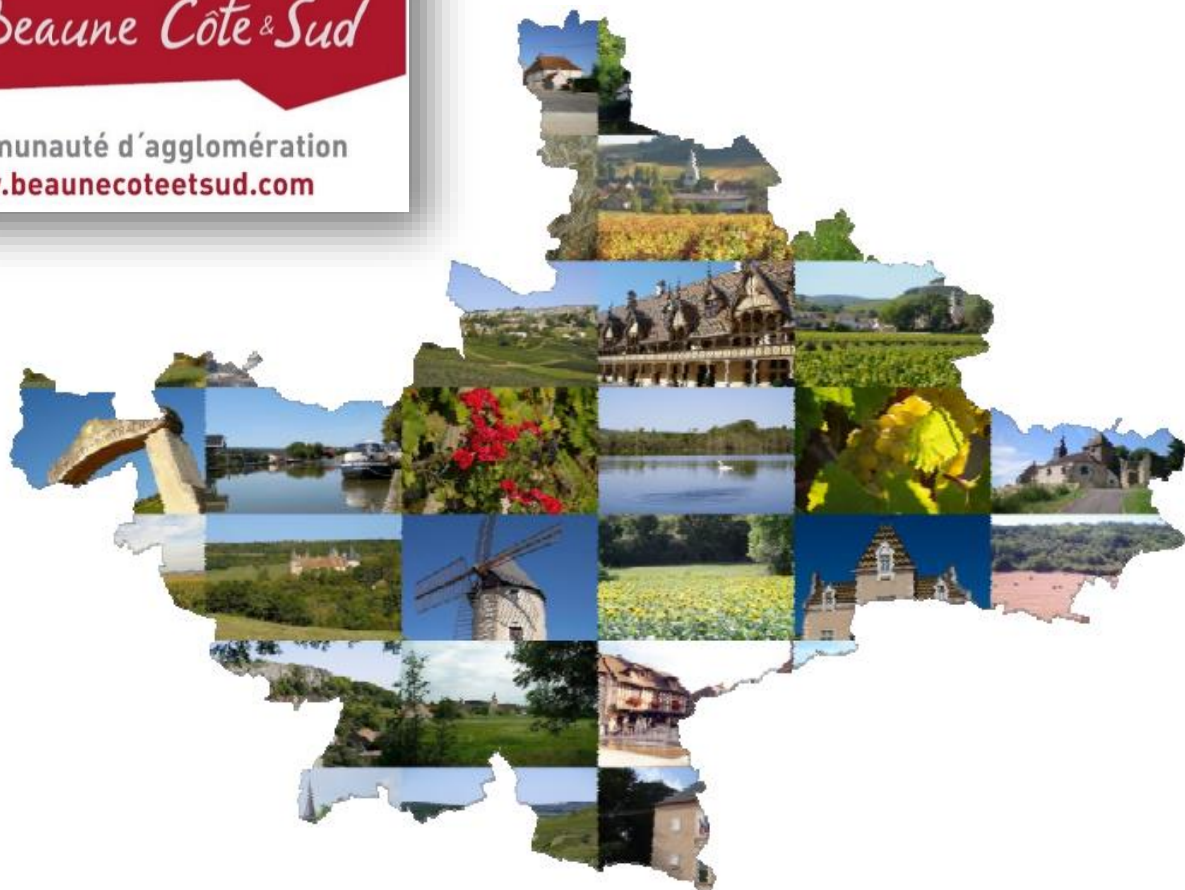




PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Table des matières

PARTIE 1 : CONTEXTE DU PLPDMA	3
I) Le cadre réglementaire de la prévention des déchets.....	3
a. Niveau national :.....	3
b. Niveau régional.....	3
c. Niveau départemental :	4
d. Niveau local	4
II) FOCUS SUR LE ROLE DE LA CABCS	4
a. Mise en place du PLPDMA et Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	4
b. Elaboration du diagnostic du territoire.....	6
PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE DE LA CABCS	7
PARTIE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA PREVENTION DES DECHETS SUR LA CABCS	9
I) BILAN du PLPOMA de la CABCS en quelques chiffres (2011-2018)	9
II) Comparaison des performances des DMA entre la région BFC et la CABCS	10

PARTIE 1 : CONTEXTE DU PLPDMA

I) Le cadre réglementaire de la prévention des déchets

A l'échelle européenne, la Directive n°2008/98/CE dite « directive cadre déchets » de 2008, oblige les états membres à se doter d'un PNPD.

Le décret du 10 juin 2015 relatif au PLPDMA met fin au principe de volontariat et impose aux collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA.

Cadre réglementaire de la prévention (source ADEME)



Source : Formation «Animer et coordonner un PLPDMA», ADEME (2017)

a. Niveau national :

L'objectif national de réduction fixé est une diminution des Déchets Ménagers et Assimilés de - 10% des DMA d'ici 2020. Le tableau ci-dessous représente les objectifs pour le territoire de la CABCS à l'horizon 2020.

Objectifs	Bilan 2010	Bilan 2019	Objectifs 2020
-10% DMA en 2020 par rapport à 2010	694 Kg/hab.	648 Kg/hab.	624,6 kg/hab.

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), du 10 février 2020, affirme la volonté de réduction des déchets produits et traités et impose des objectifs de réduction entre 2010 et 2031.

Flux	Objectifs 2025	Objectif 2030
DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)		-15 %
DAE (Déchets d'Activités Economiques)		-5 %
Gaspillage alimentaire	-15 %	-20 % (2031)

b. Niveau régional

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) fixe des objectifs de réduction de -15% des DMA en 2025 et -20 % en 2031. Ces objectifs appliqués à la CABCS sont les suivants.

Objectifs	Bilan 2010	Bilan 2019	Objectifs
-15% DMA en 2025 par rapport à 2010	694 Kg/hab.	648 Kg/hab.	590 kg/hab.
-20% DMA en 2031 par rapport à 2010	694 Kg/hab.	663 Kg/hab.	555 kg/hab.

Le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intègre notamment des actions auprès des déchets des ménages, des déchets des activités économiques, des déchets du BTP ainsi que la formation, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs.

Il est également intégré des objectifs de diminution de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% d'ici 2025.

Liens avec le PLPDMA de la CABCS :

- ⇒ Intégrer la thématique annuelle dans les actions planifiées
- ⇒ Intégrer les axes de travail liés aux déchets des ménages dans les actions
- ⇒ Participer aux réunions de travail
- ⇒ Suivre les actions autour des déchets des entreprises
- ⇒ Intégrer des critères environnementaux dans les DCE et former les agents en charge des achats.

c. Niveau départemental :



Le Conseil Départemental de la Côte d'Or a quant à lui engagé un Programme Départemental d'Economie Circulaire (PDEC) pour deux ans qui prendra fin en 2020 afin d'œuvrer en faveur de la prévention des déchets.

Liens avec le PLPDMA de la CABCS :

- ⇒ Relayer et soutenir les actions du CD21
- ⇒ Maintenir le partenariat avec le CD21
- ⇒ Participer aux réunions du réseau départemental

d. Niveau local

Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA) sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

II) FOCUS SUR LE ROLE DE LA CABCS

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document de planification territoriale, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

a. Mise en place du PLPDMA et Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Le décret détaille le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

- Le périmètre : le PLPDMA concerne les DMA, qui regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives : emballages, papiers, verre, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les déchets collectés en déchèterie.

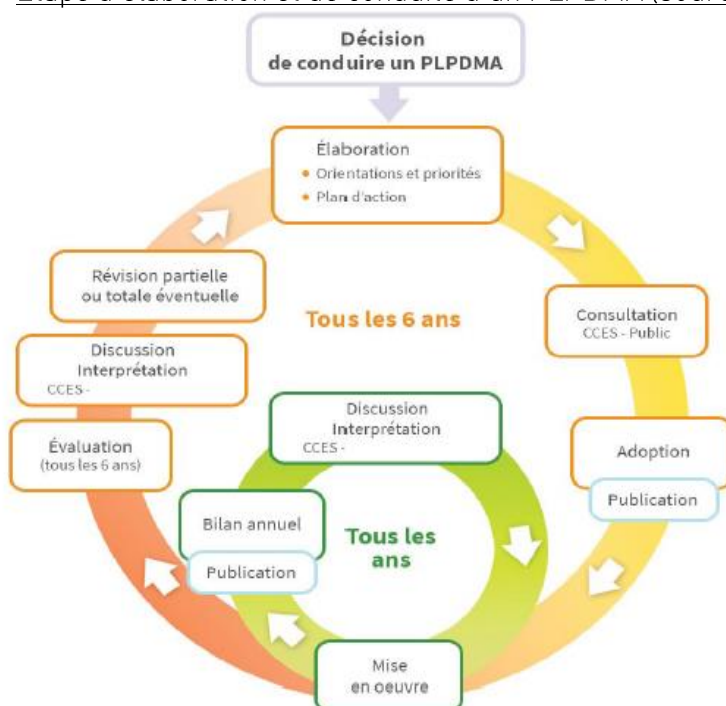
- La durée : le PLPDMA est déterminé pour 6 ans. Il présente les orientations à prendre sur le territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production et/ou de la nocivité des déchets. Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la CCES. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une CCES¹ par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

L'élaboration du PLPDMA de la CABCS a été validé au Conseil Communautaire de décembre 2018. La composition de la CCES ainsi que son règlement ont été validé au Conseil Communautaire de mars 2019. Puis mis à jour, pour les élus, suite aux élections municipales de 2020.

Typologie	Membres
Equipe Projet	Vice-Président en charge de l' Environnement et des Rivières, Directeur service Environnement, Responsable service Déchets
Acteurs prévention et gestion des déchets	Emmaüs, CITEO, Bourgogne Recyclage, SMET 71, le Pays beaunois
Société Civile	Bailleurs sociaux et agences immobilières
Autres élus	Xavier COSTE Jean-Luc BECQUET Jean – Christophe VALLET Jacques FROTEY Denis THOMAS Jean MAREY Pierre BROUANT Jean-Paul ROY Sylvain JACOB Jean-Claude BROUSSE Gérard GREFFE
Acteurs institutionnels	Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, Conseil Départemental 21, ADEME, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA),

Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME)



¹ Commission Consu

b. Elaboration du diagnostic du territoire

L'élaboration du diagnostic a été réalisée en interne et reprend les objectifs ci-dessous.

Objectifs	Documents de travail	Contacts
Recenser l'ensemble des acteurs concernés	Liste des associations du territoire	Service Vie Associative de la Ville de BEAUNE + Autres mairies
	Liste des entreprises du territoire	Service Déchets Service Développement Economique - CABCS CCI CMA
Identifier les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits	Caractérisations OMR et DNR	Service Déchets
	Caractérisations Emballages	Service Déchets
	Suivi des tonnages et coûts	Service Déchets
	Matrice des coûts	Service Déchets
Décrire les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits	Enquête Conseil Départemental (CD 21) Enquête CABCS	Conseil Départemental 21 Service Déchets
Rappeler les mesures en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés	Bilan du PLPOMA	Service Déchets
Cohérence avec mes politiques menées	PNPD - National	ADEME
	PRPGD - Région BFC	Région BFC
	PDEC - CD 21	CD 21

La population INSEE est prise en compte pour établir les objectifs de réduction des déchets dans l'ensemble des politiques publiques (PNPD : plan national, PRPGD : plan régional, PLPDMA : programme local CABCS).

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE DE LA CABCS

A) Données sociales



Population décroissante et vieillissante depuis 2012, représentée majoritairement par les 30 – 60 ans selon le schéma familial suivant : couple sans enfant, ménage d'une personne et couples avec enfants.



L'habitat sur le territoire communautaire est dynamique. L'étalement urbain se développe sur la partie Est du territoire essentiellement tourné vers un marché de la construction neuve orienté sur le logement pavillonnaire.

En 2015 près de 3 200 logements sont vacants. En 2017, plus de 3 300 logements sont des locatifs sociaux.



On recense sur le territoire de nombreux établissements publics et privés allant des écoles élémentaires jusqu'au BTS, des structures de formation professionnelle pour les adultes plus spécifiquement dans le domaine viti-vinicole.



Le taux de chômage est faible sur le territoire de la CABCS. Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

La CABCS est attractive en terme d'économie et de création d'entreprises et pour les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration.



Les structures d'aides à l'orientation et à l'intégration dans la vie professionnelle sont présentes sur le territoire.



Le territoire est pourvu d'un hôpital sur la commune de BEAUNE. D'une maison médicale, d'une maison de santé, de 10 établissements d'hébergements collectifs pour les personnes âgées.



Les associations à but sanitaire ou sociale sont également présentes sur le territoire.



La Communauté d'Agglomération est située au carrefour des autoroutes du Sud et du Nord de la France.



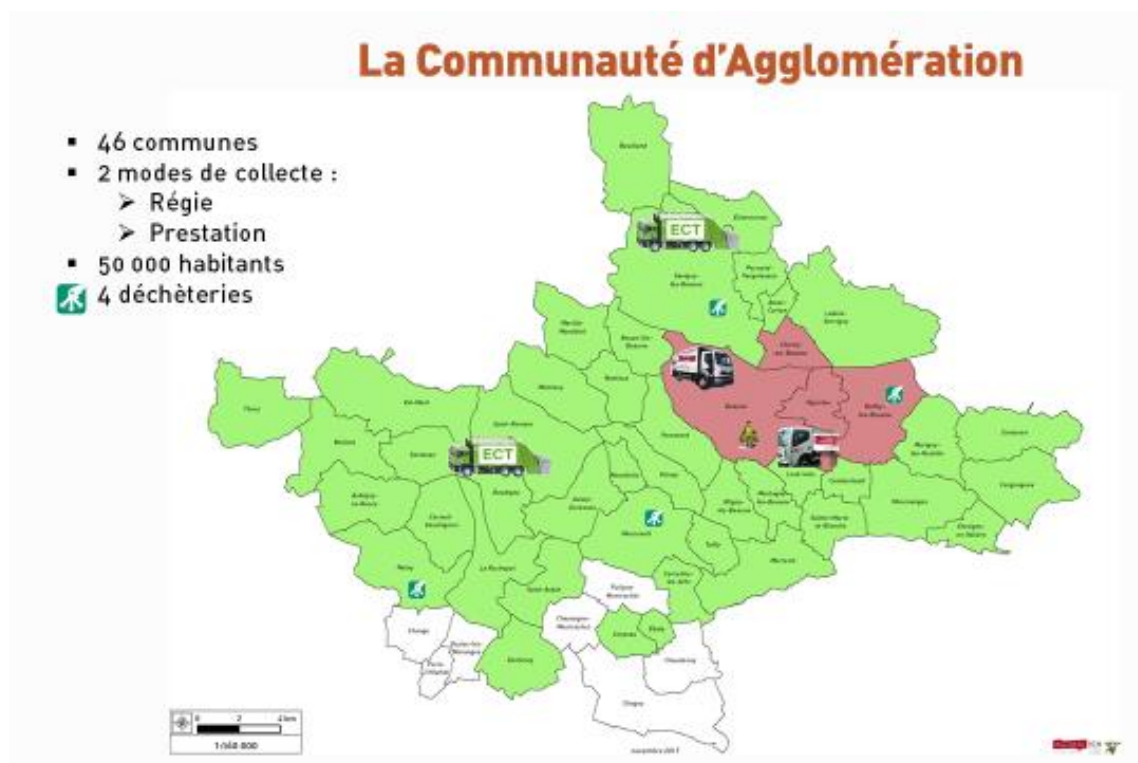
4 Communes : Beaune, Chagny, Meursault et Santenay, sont desservies par la SNCF.



Les transports publics en autocar sont aussi proposés sur le territoire.

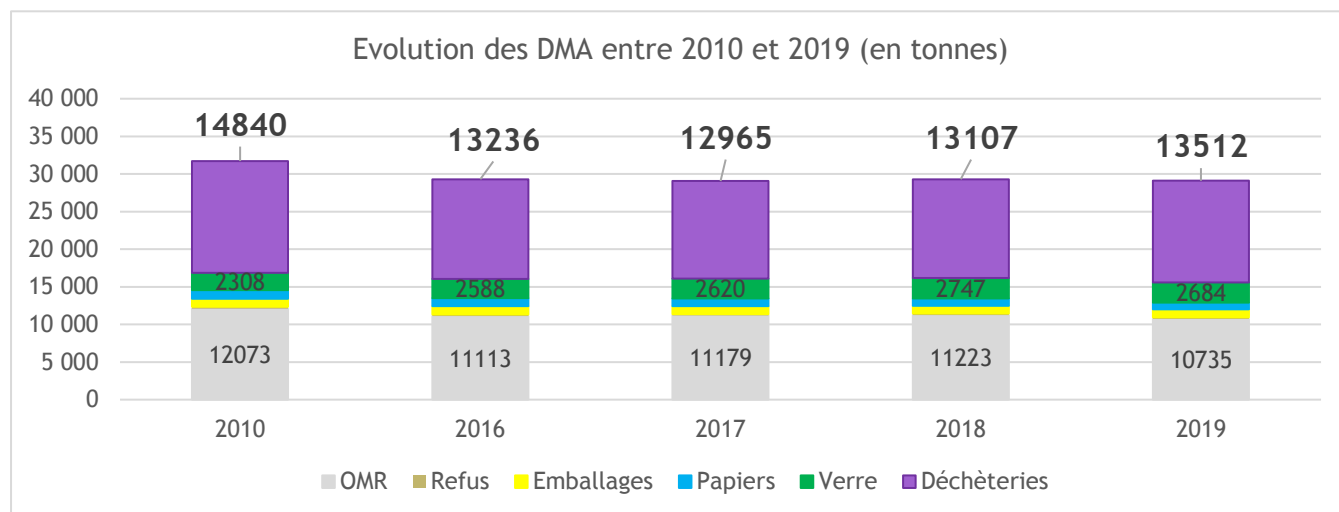


La CABCS est un territoire touristique dynamique connu dans le monde entier et symbole de la Côte d'Or grâce aux Hospices de Beaune qui attire chaque année + de 400 000 visiteurs et + de 1 millions de nuitées.

B) Gestion des déchets au 1^{er} janvier 2019

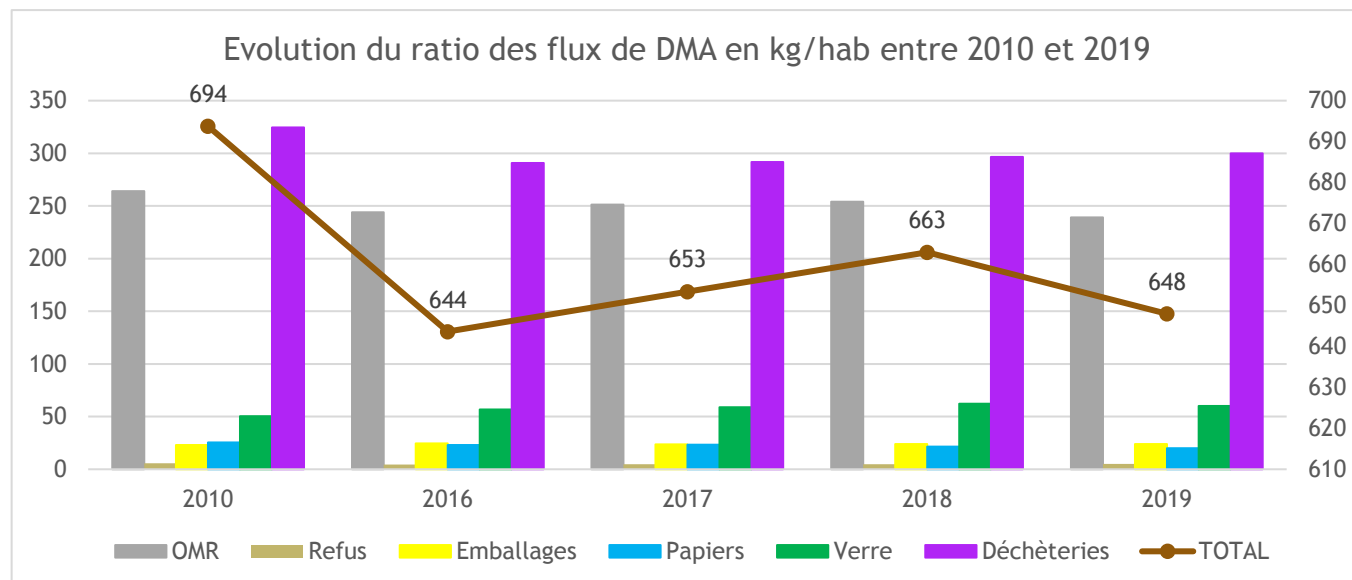
Le service public de gestion des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et le cas échéant par la redevance spéciale.

Evolution de la production des DMA sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019 (en tonnes)



OBJECTIFS DE REDUCTION DES PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS EN DECHETERIES SUR LA CABCS

Flux	2010	2019		2025			2031		
	Tonnages	Tonnages	Evolution/ 2010	Tonnages	Kg/hab.	Objectifs	Tonnages	Kg/hab.	Objectifs
Végétaux	4 729	3462	-1268	3 925,1	86	-17%	2601,9	57	-45%
DNR	3 238	1978	-1260	2137,1	47	-34%	2007,6	44	-38%
Gravats	4 511	4063	-448	3924,6	87	-13%	3924,6	87	-13%
TOTAL	12 478	9502	-2976	9987	220	-21%	8534	188	-32%



Objectif – 50 % d'ici 2026, des déchets enfouis par le SMET 71 soit une baisse de 60 000 (2020) à 30 000 tonnes de déchets enfouis (2026).

Cet objectif appliqué au ratio de la CABCS représente une baisse de 8 255 Tonnes entre 2010 et 2026.

2010	2019	2026
16 510 Tonnes	10 735 Tonnes	8 255 Tonnes

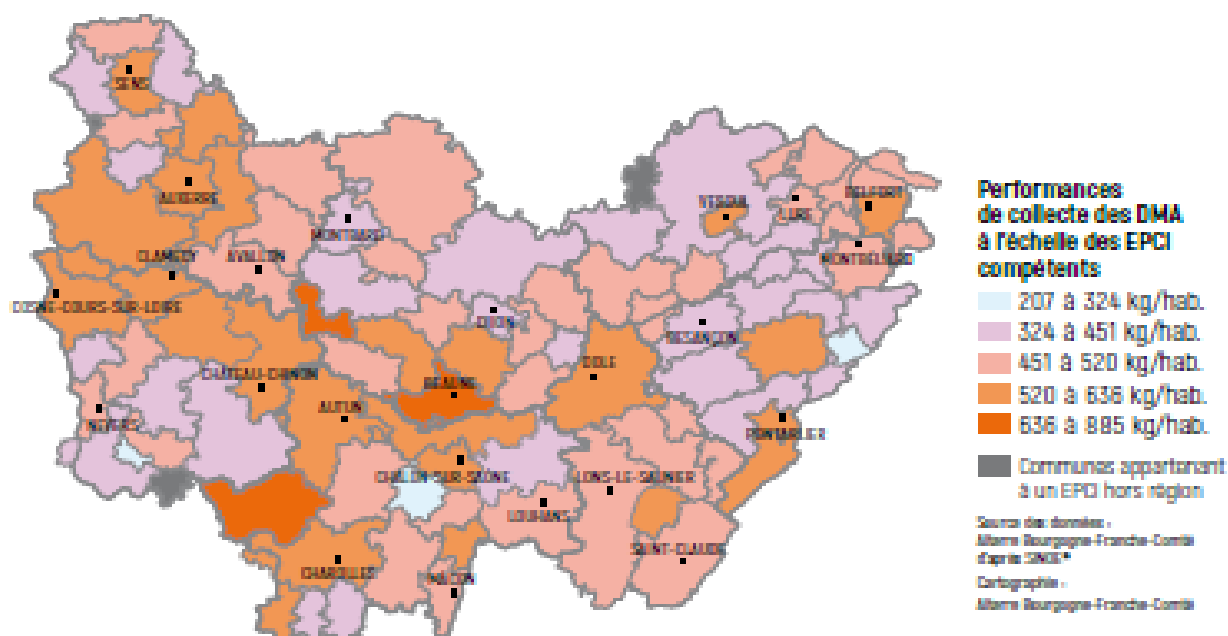
PARTIE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA PREVENTION DES DECHETS SUR LA CABCS

I) BILAN du PLPOMA de la CABCS en quelques chiffres (2011-2018)

Actions	Objectif Année 1 pour sur 5 ans	Résultats Année 5	Remarques
Sensibilisation du grand public	2 000 personnes	+ 5 600 personnes	Manifestations (Fête de l'Environnement, stand en magasin) réalisée en prestation ou par les agents de la CABCS.
Sensibilisation des scolaires et extrascolaires	3 500 élèves	+ 5 200 élèves	Classes de maternelle au BTS, en passant par l'Ecole des Beaux-Arts, les accueils périscolaires
Eco-exemplarité des communes	88 structures ayant emprunté du matériel de tri et/ou gobelets réutilisables	102 structures qui ont emprunté du matériel	Services communautaires, communes, associations emprunteurs
Promotion du compostage individuel	Equiper 2 300 foyers individuels	1 870 composteurs individuels	Réunions et distribution des composteurs. Permanence de distribution des composteurs individuels le dernier mercredi après-midi de chaque mois. Marché de fourniture de composteurs individuels.
Promotion du compostage collectif et professionnel	3 à 6 nouveaux sites/an soit entre 15 et 30 nouveaux sites / 5 ans 3 à 6 sites relancés/an soit entre 15 et 30 sites relancés / 5 ans	7 nouveaux sites installés 4 sites relancés entre mi-2016 et fin 2017	Marché de service : Accompagnement à la mise en place et au suivi de sites de compostage partagé en pied d'immeuble, de quartier. Marché de fourniture de composteurs collectifs de 800 litres.

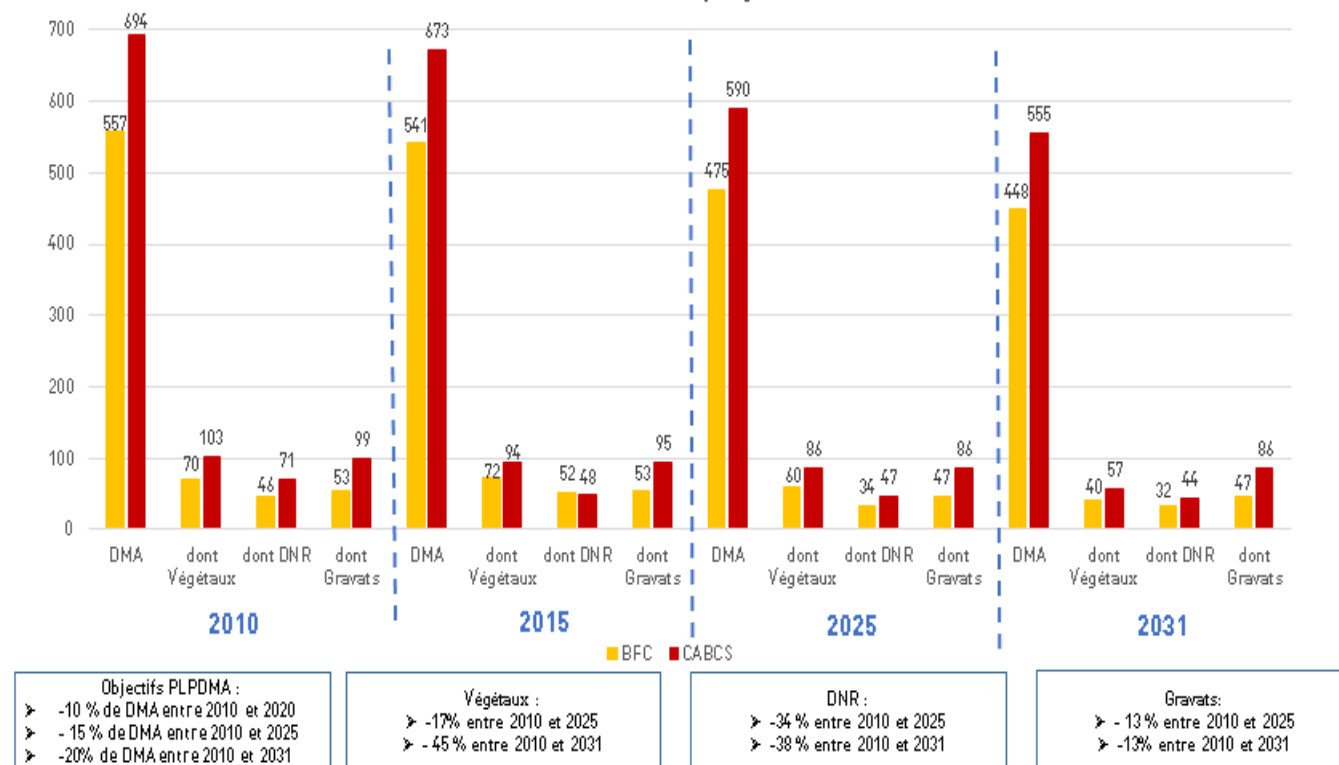
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Intervention en Espaces Familles et en milieu scolaire	Ateliers cuisines, anti-gaspillages. Interventions en milieux scolaire et périscolaire.	Campagne d'affichages en abris-bus. Utilisation des outils de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires développés par le Conseil Départemental de la Côte d'Or. Etude relative aux producteurs de biodéchets sur le territoire de la CABCS, actions de prévention à mettre en œuvre, identification des entreprises de collecte et de traitement des déchets alimentaires. Enquête téléphonique.
Promotion du prolongement de la durée de vie des produits	Mise en place de 4 espaces de récupération Emmaüs. 40 animations pour promouvoir l'augmentation de la durée de vie des objets.	4 espaces dons Emmaüs installés sur chaque déchèterie. 41 animations.	Tournées des DEEEglingués en déchèteries. Animations par Emmaüs en déchèterie. Village de la réparation en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat entre 2016 et 2017.
Promotion de l'eau du robinet	Objectif de - 0,19kg/hab.	-	Thématique intégrée dans la sensibilisation des publics
Promotion de l'utilisation de couches lavables	10% des enfants langés en couches lavables	Information aux habitants. Thématique en suspens.	Test en crèches
Eco-distribution	25 professionnels sensibilisés et engagés	50 professionnels se sont engagés entre 2015 et 2017	Création d'une charte de l'éco-distribution auprès d'un échantillon de commerçants

II) Comparaison des performances des DMA entre la région BFC et la CABCS



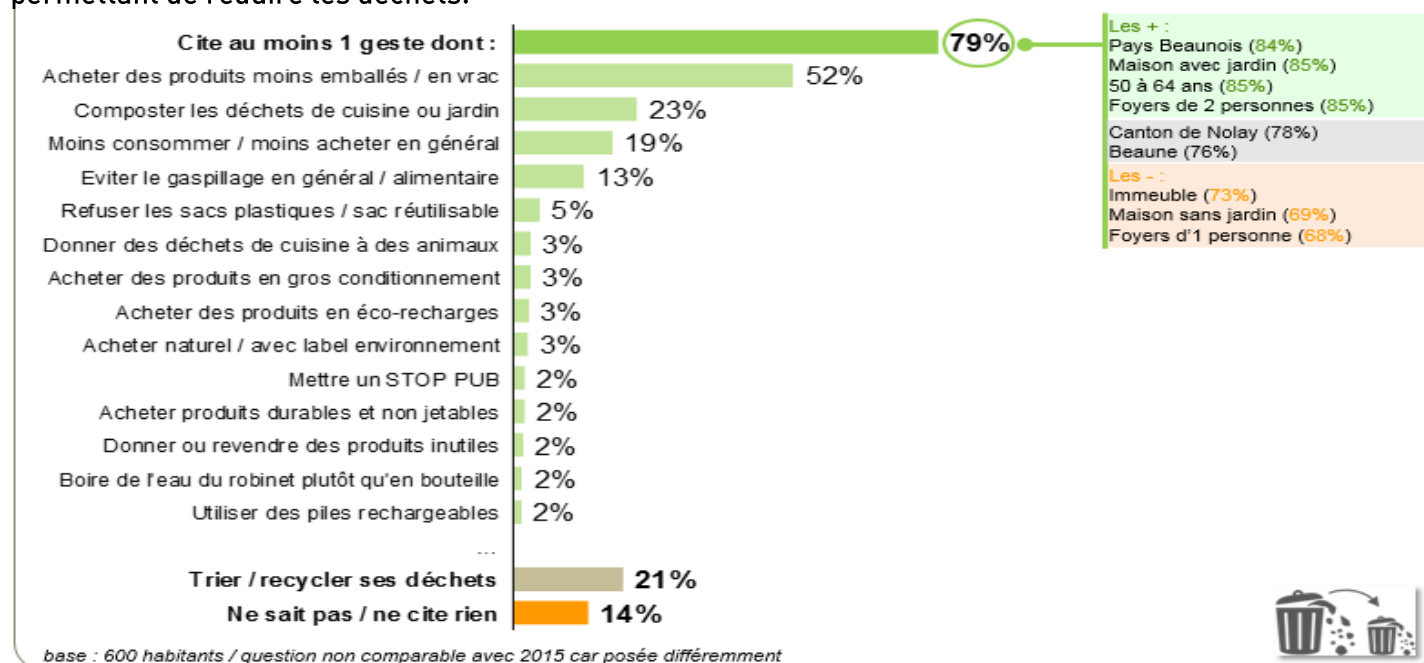
Source : observatoire déchets Bourgogne Franche Comté, Alterre Bourgogne Franche Comté, édition 2019

Comparaison des ratios de DMA (en Kg/hab.) entre la BFC et la CABCS focus sur les objectifs de réduction en déchèterie et projection à 2025 et 2031



Objectifs	Bilan 2010	Bilan 2019	Objectifs 2025
-15% DMA en 2025 par rapport à 2010	694 Kg/hab	648 Kg/hab	590 kg/hab.
-20% DMA en 2031 par rapport à 2010			555 kg/hab.

La figure ci-dessous permet de mettre en avant les gestes connus par les habitants du territoire de la CABCS pour réduire la quantité de déchets. 8 habitants sur 10 citent au moins un geste emblématique permettant de réduire les déchets.



Source : Enquête satisfaction et prévention des déchets ménagers auprès de la population de la CABCS – Mai 2017

PRATIQUES ACQUISES PAR TOUS OU PRESQUE

	% Le fait déjà	Les +
Utiliser des chiffons/torchons/serpillières plutôt que des essuie-tout/lingettes	86%	Canton de Nolay (91%) / Femmes (91%)
Faire une liste avant d'aller faire ses courses alimentaires	83%	Femmes (87%) / 65 ans et + (89%) / Retraités (88%) / Foyers de 2 personnes (88%)

PRATIQUES ACQUISES PAR LA MAJORITE MAIS ENCORE A DEVELOPPER

	% Le fait déjà	Les +
Acheter du fromage ou de la charcuterie à la coupe plutôt que pré-emballé	76%	Canton de Nolay (84%) / Retraités (82%) / Foyers de 2 personnes (83%)
Utiliser de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes/réceptions	76%	-
Privilégier les piles rechargeables ou appareils à batterie aux piles jetables	64%	18 à 24 ans (81%)

PRATIQUES SUSCITANT UNE FORTE RETICENCE

	% Pas prêt à faire	Les +
Confectionner des produits alimentaires type confiture/pain/yaourt/conserves	30%	Hommes (38%) / 35 à 49 ans (37%)
Acheter des produits d'occasion tels que livres, vêtements, meubles	34%	Hors Beaune (38%) / En maison individuelle avec jardin (38%) / Hommes (38%) / 65 ans et + (49%) / Retraités (45%)
Privilégier la location à l'achat d'outils de bricolage ou de jardinage	55%	Canton de Nolay (71%) / En maison individuelle avec jardin (61%) / Hommes (60%) / Retraités (62%)
Utiliser des changes lavables modernes	39%	Moins de 35 ans (54%) / Foyers de 3 personnes et + (45%)

PRATIQUES ENVISAGEES A L'AVENIR PAR CERTAINS

	% Prêt à faire	Les +
Privilégier la location à l'achat d'outils de bricolage ou de jardinage	23%	Beaune (27%) / Femmes (26%) / 18 à 24 ans (35%) / Actifs (27%)
Privilégier les piles rechargeables ou appareils à batterie aux piles jetables	19%	25 à 34 ans (28%) / Actifs (23%) / Foyers de 3 personnes et + (27%)
Utiliser des changes lavables modernes	15%	35 à 49 ans (21%) / Foyers d'1 personne (22%)
Acheter des produits d'occasion tels que livres, vêtements, meubles	14%	En immeuble (19%) / Hommes (18%) / Foyers d'1 personne (22%)
Acheter du fromage ou de la charcuterie à la coupe plutôt que pré-emballé	13%	Foyers de 3 personnes et + (17%)
Confectionner des produits alimentaires type confiture/pain/yaourt/conserves	13%	Beaune (16%) / Moins de 35 ans (29%) / Actifs (18%) / Foyers de 3 personnes et + (17%)

Source : Enquête satisfaction et prévention CABCS -2017

Grâce à l'enquête de satisfaction, des leviers d'actions ont été mis en exergue :

- Poursuivre les actions en faveur du compostage
- Favoriser la réduction des emballages et des achats éco-citoyens
- Proposer des solutions « anti-gaspillage alimentaire »
- Favoriser davantage les pratiques de réparations des objets et appareils
- Promouvoir l'achat de produits d'occasion plutôt que neufs
- Développer la location plutôt que l'achat
- Encourager l'usage du Stop Pub

III) Le Programme d'actions du PLPDMA

Le programme d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLPDMA a été priorisé par la CCES. Les axes de la prévention des déchets sont proposés au niveau national. La CCES a hiérarchisé les axes prioritaires à développer sur les six prochaines années.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des axes de prévention établie par la CCES.

Classement	Axes de la prévention
0	Communication générale autour du PLPDMA
1	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention.
2	Lutter contre le gaspillage alimentaire.
3	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.
4	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité.
5	Augmenter la durée de vie des produits
6	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets.
7	Réduire les déchets des entreprises.
8	Etre exemplaire en matière de prévention des déchets.
9	Réduire les déchets du BTP.

Afin de proposer des actions sur l'ensemble de la durée du programme, des axes ont été définis comme prioritaires et les groupes de travail suivants ont été organisés.

Communication autour du PLPDMA 27/08/19	Avoir une consommation responsable 05/09/19
Sensibilisation au tri et à la prévention en hébergements touristiques 29/08/19	Incitons, réduisons 05/03/20
Sensibilisation au tri et à la prévention en habitat collectif 29/08/19	Tri et valorisation des biodéchets 09/03/20
Accompagner les organisateurs de manifestation dans le zéro déchet 03/09/19	Artisans et commerçants + Réparation et réemploi 03/09/20
Gérer les apports en déchèterie 05/09/19	Exemplarité de la CABCS 03/09/20

Les campagnes de sensibilisation à la prévention des déchets seront réalisées chaque année dans le but de ne pas avoir de fracture et de perte d'information. Pour cela, des actions de communication, des ateliers en faveur de la prévention des déchets seront réalisés dès que possible par la Communauté d'Agglomération.

Les semaines emblématiques présentées ci-dessous permettent de visualiser les campagnes de communication annuelles.

Items	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Semaine du jardinage dans les écoles												
Semaines du compostage de proximité : Tous au compost !												
Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)												
Fête de l'Environnement												
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)												

La Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud a recensé différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de son PLPDMA. Elle devra poursuivre les partenariats déjà engagés et en créer de nouveaux.

Partenaires	Rôle
Communes du territoire	- Référents prévention des déchets : diffuser les informations sur la prévention auprès des habitants. - Relais terrain pour la gestion des déchets et les projets dans la commune.
Services communautaires	- Exemplarité des services de la CABCS - Mise en place d'actions de réduction des déchets.
Institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental)	- Mettre en cohérence les actions proposées sur le territoire au regard des actions proposées aux niveaux national, régional et départemental.
Structures d'accueil du jeunes public scolaires et hors scolaires	- Sensibilisation, implication dans les projets de réduction des déchets dans les lieux de vie ou dans les lieux de restauration collectives (loi sur la valorisation et le tri des biodéchets à la source, interventions scolaires...). - Interventions en milieux scolaires
Structures d'accueil des publics âgés et dépendant	- Sensibilisation des publics âgés et dépendants habitants sur le territoire de la CABCS. Etat des lieux et diagnostic de gestion et de prévention des déchets des établissements accueillant ce public. En complément des actions du CD21.
Logeurs (syndic de copropriétés et bailleurs)	- Sensibilisation et mise en place de site de compostage. - Relais envers les habitants. - Lien entre la CABCS et le lieu de vie
Structures privées	- Sensibilisation des publics ayant une vie professionnelle sur le territoire de la CABCS. La production des déchets des travailleurs peut avoir un impact sur la gestion des déchets. - Développement du compostage en entreprise.
Associations	-Promouvoir le réutilisable -Développer le geste de tri.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des actions qui seront menées dans le cadre du PLPDMA durant les 6 prochaines années :

N° de l'axe et action	Action	Flux concernés
0 - Communiquer autour du PLPDMA		
0.1	Création d'un logo ou d'un slogan	Tous
0.2	Création de kakémonos sur le PLPDMA	Tous
0.3	Publication, presse, reportage photos	Tous
1 - Sensibilisation des publics		
1.1	Sensibilisation au tri et à la prévention en hébergement touristique	Tous
1.2	Sensibilisation au tri et à la prévention en habitat collectif	Tous
1.3	Interventions scolaires et périsco - extrascolaires	Tous
1.4	Programme annuel des actions de sensibilisation	Tous
2 - Lutte contre le gaspillage alimentaire		
2.1	Organiser des opérations anti-gaspillage en restauration collective	OMR
2.2	Organiser des opérations anti-gaspillage grand public	OMR
2.3	Inciter les restaurateurs à proposer le Gourmet Bag	OMR
3 - Actions emblématiques favorisant la consommation responsable		
3.1	Accompagner les organisateurs de manifestation dans le zéro déchet	Tous
3.2	Promouvoir la consommation responsable	Tous
3.3	Accompagner les Familles vers le zéro déchet	Tous
4 - Gérer les apports en déchèterie		
4.1	Compostage	Végétaux
4.2	Paillage et mulching	Végétaux
4.3	Broyage	Végétaux
4.4	Matériauteque / Ressourcerie	Gravats, DNR
5 - Don et réemploi		
5.1	Organiser une bourse d'occasion ou gratiféria	DNR, textiles
5.2	Organiser le Village de la réparation	DNR
6 - Réduire les déchets des entreprises		
6.1	Action artisans, commerçants engagés relance et suivi	OMR
6.2	Apports déchets professionnels en déchèterie	Gravats, DNR, Végétaux
6.3	Tri et valorisation des biodéchets	OMR, Végétaux
6.4	Modification des conditions de facturation des professionnels (redevance spéciale, déchèterie)	OMR, Gravats, Végétaux, DNR
7 - Exemplarité de la CABCS		
7.1	Service Achats	Tous
7.2	Service urbanisme	Végétaux
7.3	Réceptions et réunions	OMR + CS
7.4	Consommation de papier	OMR
7.5	Réceptions et réunions	OMR
7.6	Installation d'un point de tri et de stockage des déchets	OMA + Déchets spécifiques

Le planning d'élaboration du PLPDMA est maintenu pour 2020, avec le déploiement des actions dès 2021. Il pourra être ajusté en cours par les membres de la CCES.

Années Axes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0	X	X	X	X	X	X
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3		X	X	X	X	X
4	X	X	X	X	X	X
5			X	X	X	X
6			X	X	X	X
7				X	X	X

Les contraintes réglementaires fortes et les échéances en terme de réduction des déchets, imposent à la CABCS de se fixer des objectifs ambitieux qu'il faudra concrétiser par des actions concrètes.

Pour cela, il sera nécessaire d'impliquer tous les acteurs, élus, structures, services communautaires pour mettre en place l'ensemble des actions.

La co-construction du PLPDMA doit ainsi permettre d'impliquer chaque acteur du territoire pour atteindre les objectifs de réduction des déchets.

La CABCS devra également se doter des moyens nécessaires, financiers et humains pour mettre en place et suivre les différents projets.